

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

Créer un espace et adhérer aux service (Mode de création simplifié)

*(accessible avec une adresse
électronique / un mot de passe)*



Sommaire

1. Présentation	3
<i>1.1. Objet de la fiche</i>	<i>3</i>
<i>1.2. A qui s'adresse cette procédure ?</i>	<i>3</i>
<i>1.3. Précision sur le champ de cette procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.4. Étapes de la procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.5. Pré-requis</i>	<i>3</i>
2. 1ère étape : Inscription sur http://www.impots.gouv.fr	4
3. 2ème étape : Activation de l'espace	8
4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche	12

1. Présentation

1.1. Objet de la fiche

Les usagers professionnels souhaitant utiliser les téléprocédures de l'administration fiscale peuvent bénéficier des services, soit en effectuant leurs démarches directement sur internet (mode de transmission EFI), soit par l'intermédiaire d'un partenaire qui transmet un fichier à l'administration fiscale (mode de transmission EDI).

L'utilisateur souhaitant bénéficier par lui-même des services sur internet a le choix entre :

- le mode simplifié quand il intervient pour le compte de sa propre entreprise,
- le mode expert quand il représente une entreprise ou intervient pour plusieurs entreprises.

Cette fiche¹ présente l'enchaînement des écrans pour la procédure en mode simplifié.

1.2. A qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux entreprises ne disposant d'aucun service en ligne.

Dans le cas contraire, l'utilisateur est invité à consulter la fiche relative aux demandes d'adhésion aux services.

1.3. Précision sur le champ de cette procédure

La création d'un espace en mode simplifié s'accompagne automatiquement d'une adhésion aux services en ligne.

1.4. Étapes de la procédure

Cette procédure implique 2 étapes :

- x Inscription** : vous identifiez votre entreprise par son SIREN, choisissez vos identifiants (adresse électronique et mot de passe) et renseignez les informations vous concernant.
A l'issue de cette étape, le système vous informe qu'un courrier mentionnant un code d'activation vous parviendra par voie postale ;
- x Activation du compte** : vous activez votre compte en saisissant le code d'activation qui vous a été adressé par courrier postal et en renseignant le compte bancaire de l'entreprise.
A l'issue de cette étape, votre espace est créé et vos services sont immédiatement opérationnels.

1.5. Pré-requis

Vous devez être en possession d'une adresse électronique valide.



Le choix de l'adresse électronique (et du mot de passe associé) est à votre libre convenance ; cependant, **une adresse électronique ne peut être associée qu'à un seul espace.**

¹ L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site impots.gouv.fr > Professionnels > 'Aide et informations utiles' dans la rubrique Téléprocédures

2. 1ère étape : Inscription sur <http://www.impots.gouv.fr>

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Mon espace Accéder à mes services en ligne

Particulier

Professionnel

RECHERCHE

- ▶ Recherche détaillée
- ▶ Recherche de formulaires

Les autres services de la DGFP

- ▶ Le plan cadastral
- ▶ Le télépaiement des services publics locaux
- ▶ Les amendes
- ▶ Les collectivités locales
- ▶ Les cessions immobilières de l'État
- ▶ Les pensions et retraites de l'État
- ▶ Les ventes domaniales

Simulateurs

Questions fréquentes

Calendrier fiscal

Vous êtes à l'étranger

Nous connaître

Nous rejoindre

DÉCLARATION des revenus

Quand déclarer ? Pourquoi choisir la déclaration en ligne ?
Toutes les informations sur la déclaration des revenus.

[+] Lire la suite

PAUSE

Particuliers

Je souhaite...

- ▶ Déclarer mes revenus
- ▶ Consulter ma situation fiscale personnelle
- ▶ Gérer mes données personnelles (Mon profil)
- ▶ Gérer mes paiements

[+] accéder à **Mon espace**

Une question ?

- ▶ Je cherche mes identifiants personnels
- ▶ J'ai perdu mon avis d'impôt
- ▶ Ai-je droit à la PPE ?
- ▶ Marié(e) ou pacsé(e) en 2013 ?

> une autre question ?

rubrique des Particuliers ▶

Professionnels

Je souhaite...

- ▶ Créer mon espace / adhérer aux services en ligne
- ▶ Déclarer et payer ma TVA
- ▶ Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés
- ▶ Déclarer mes données sociales

[+] accéder à **Mon espace**

Une question ?

- ▶ Créer mon espace / adhérer aux services en ligne
- ▶ J'obtiens une attestation de régularité fiscale
- ▶ Je demande un remboursement TVA en ligne
- ▶ Questions-réponses sur le CICE

> une autre question ?

rubrique des Professionnels ▶

👉 Cliquez sur le lien "Créer mon espace / adhérer aux services en ligne "

L'écran suivant vous est affiché:

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace: choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise: optez pour le mode simplifié

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises: optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Quitter

↳ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise: optez pour le mode simplifié", cliquez sur "1ère étape: Créez votre espace"

Indiquez le numéro SIREN de votre entreprise et validez pour afficher la raison sociale, puis remplissez les champs relatifs à l'adresse électronique/mot de passe et aux coordonnées.

La validation définitive ne sera possible qu'après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation du service.

Créer votre espace

SIREN : 123456789

Dénomination : SARL MARTIN DISTRIBUTION

Adresse électronique, mot de passe

Adresse électronique :
Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.

Confirmer votre adresse électronique :

Mot de passe : ?
(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).

Confirmer votre mot de passe :

Coordonnées

Monsieur
(Nom) (Prénom)

Quel est votre surnom ?
(Question de confiance) (Réponse à la question de confiance)

(Téléphone)

Conditions générales *Champ obligatoire

[Lire les conditions générales](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction. *

[> Étape précédente](#) [> Valider](#) [> Effacer](#)

NB : Certaines informations vous sont demandées deux fois pour limiter les erreurs de saisie, car elles sont capitales pour l'accès à votre futur espace .



L'adresse électronique doit être valide et ne pas dépasser 100 caractères.



Le mot de passe doit être composé d'une série de chiffres et/ou de lettres, sans espace ni caractère accentué, et comporter 8 caractères au minimum et 20 caractères au maximum.

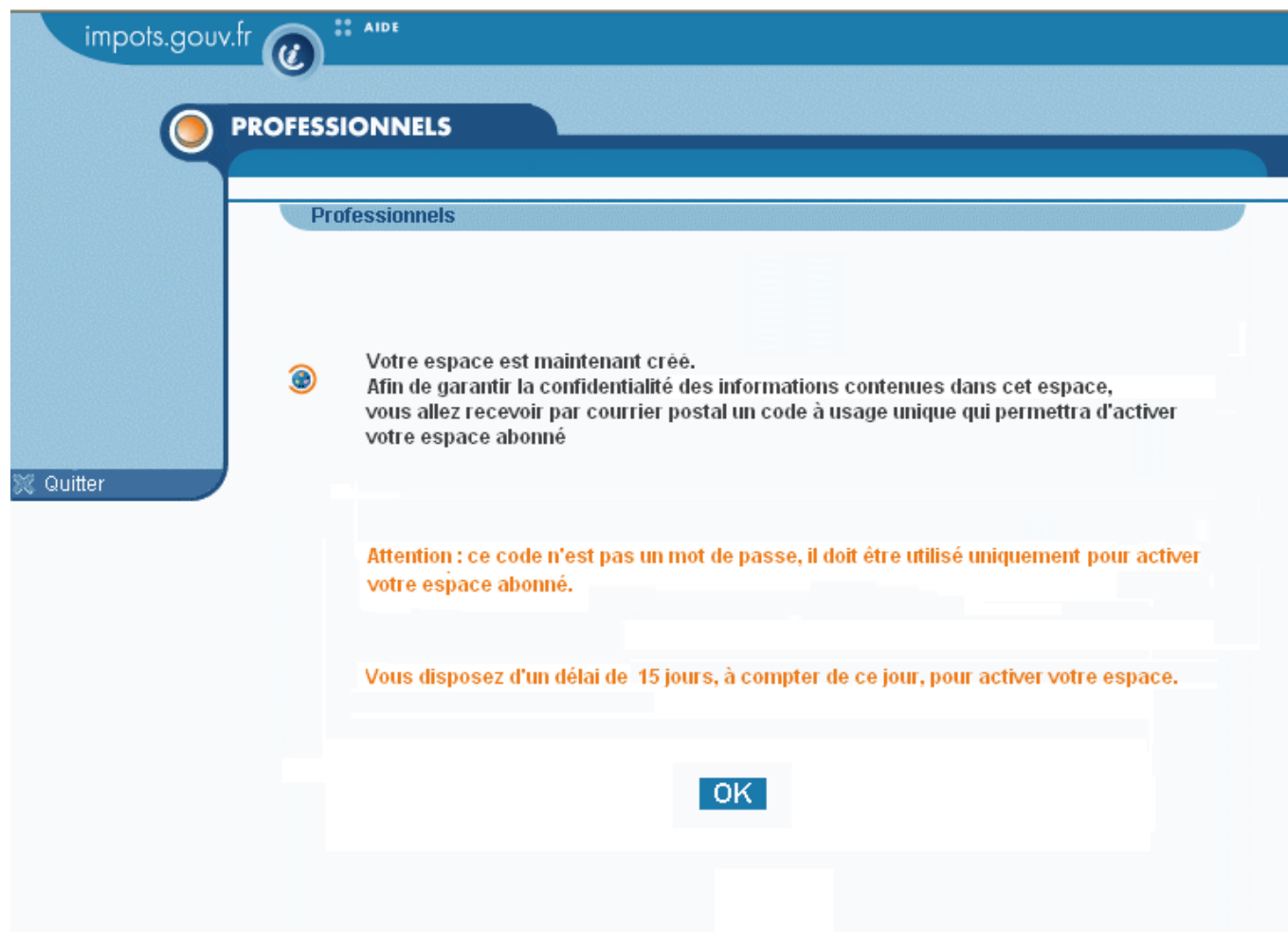


Si vous tentez de créer un espace avec une adresse électronique déjà associée à un espace la création sera bloquée
Dans ce cas, vous devez utiliser une autre adresse électronique ou vous connecter depuis l'espace déjà créé avec cette adresse électronique.

Une fois cet écran validé, un message vous informe que l'espace est créé mais que son activation nécessite la saisie d'un code.

Pour des raisons de sécurité, ce code vous sera envoyé par voie postale à l'adresse du siège social et à l'attention du représentant légal.

Vous disposerez d'un délai de 15 jours à compter de la création de l'espace pour activer ce dernier.



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left, the URL 'impots.gouv.fr' and an 'AIDE' link are visible. The main navigation bar is labeled 'PROFESSIONNELS'. Below this, a sub-header reads 'Professionnels'. The central content area displays a confirmation message: 'Votre espace est maintenant créé. Afin de garantir la confidentialité des informations contenues dans cet espace, vous allez recevoir par courrier postal un code à usage unique qui permettra d'activer votre espace abonné'. Below this message, two lines of orange text provide important instructions: 'Attention : ce code n'est pas un mot de passe, il doit être utilisé uniquement pour activer votre espace abonné.' and 'Vous disposez d'un délai de 15 jours, à compter de ce jour, pour activer votre espace.' At the bottom of the message box, there is a blue 'OK' button. In the bottom left corner of the page, there is a 'Quitter' button with a close icon.

3. 2ème étape : Activation de l'espace

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site [www. impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). At the top left is the French Republic logo with the motto "Liberté - Égalité - Fraternité" and the text "MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS". The main header features the "impots.gouv.fr" logo and the text "un site de la direction générale des finances publiques".

Navigation tabs include "Particuliers", "Professionnels", and "Documentation". A "Mon espace" button is located in the top right corner, with options for "Particulier" and "Professionnel".

The main content area is divided into two columns:

- Particuliers:** Features a "Déclaration des revenus" section with a link to "Lire la suite". Below this, under "Je souhaite...", are links for "Déclarer mes revenus", "Consulter ma situation fiscale personnelle", "Gérer mes données personnelles (Mon profil)", and "Gérer mes paiements". A yellow button labeled "accéder à Mon espace" is present. A "Une question ?" section lists queries like "Je cherche mes identifiants personnels" and "Ai-je droit à la PPE?". A "rubrique des Particuliers" link is at the bottom.
- Professionnels:** Features a "Je souhaite..." section with links for "Créer mon espace / adhérer aux services en ligne", "Déclarer et payer ma TVA", "Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés", and "Déclarer mes données sociales". A yellow button labeled "accéder à Mon espace" is present. A "Une question ?" section lists queries like "Créer mon espace / adhérer aux services en ligne" and "J'obtiens une attestation de régularité fiscale". A "rubrique des Professionnels" link is at the bottom.

The right sidebar contains a "RECHERCHE" section with links for "Recherche détaillée" and "Recherche de formulaires". Below this is a "Les autres services de la DGFiP" section with links for "Le plan cadastral", "Le télépaiement des services publics locaux", "Les amendes", "Les collectivités locales", "Les cessions immobilières de l'État", "Les pensions et retraites de l'État", and "Les ventes domaniales". Other sidebar items include "Simulateurs", "Questions fréquentes", "Calendrier fiscal", "Vous êtes à l'étranger", "Nous connaître", and "Nous rejoindre".

👉 Cliquez sur le lien "Créer mon espace / adhérer aux services en ligne "

L'écran suivant vous est affiché:

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace: choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise: optez pour le mode simplifié


- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises: optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Quitter

↪ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise: optez pour le mode simplifié", cliquez sur "2ème étape: Activez votre espace"

 **Activer votre espace abonné**


Veillez saisir votre SIREN, votre adresse électronique et le code d'activation que vous avez reçu par courrier, en respectant les majuscules et les minuscules

Saisissez votre SIREN

Saisissez votre adresse électronique

Entrez le code d'activation
(12 caractères)

- ↪ Saisissez le SIREN de votre entreprise,
- ↪ Saisissez l'adresse électronique que vous avez choisie pour identifiant de votre espace
- ↪ Saisissez le code d'activation qui vous a été adressé par voie postale

 **Il ne s'agit pas ici de votre mot de passe, mais du code reçu par courrier et émanant du service des impôts des entreprises.**

- ↪ Cliquez sur le bouton "Valider"

La page suivante implique de renseigner les données du compte bancaire de l'entreprise nécessaire au télépaiement des impôts.

Vous aurez ultérieurement la possibilité de le modifier ou de le compléter par d'autres comptes bancaires.

Déclarer un compte bancaire

Afin de pouvoir payer vos impôts depuis votre espace abonné, veuillez déclarer les références des comptes bancaires à débiter.

Attention :
Les références du compte bancaire à déclarer doivent être indiquées au format IBAN BIC qui figure sur les relevés d'identité bancaire (RIB).

Désignation du compte bancaire à débiter

Code pays	Clé IBAN	Code banque	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB	BIC IBAN
FR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ?

Désignation du titulaire du compte à débiter

Civilité / Forme juridique :*

Nom / Raison sociale :*

Code postal :*

Ville :*

Pays :*

Valider

Cliquer sur "Valider"

Une page confirmant la fin de la création de votre espace abonné s'affiche :

 **Vous prenez connaissance de votre numéro d'abonné.**

 **Votre espace est désormais activé**

Votre inscription a été réalisée le 09 octobre 2013 sous le numéro **20132820000303**.
Ce numéro vous est personnel et doit le rester.

➤ **Sauvegarder ou imprimer votre confirmation d'inscription**


Il vous sera indispensable en cas de perte de votre mot de passe.


➤ **Éditer l'autorisation de prélèvement**

 **Vos services en ligne**

À partir de maintenant, vous pouvez déclarer, payer vos impôts et taxes et consulter votre compte fiscal.

➤ **Accédez à vos services en ligne**

 **FIN de la procédure : votre espace abonné est désormais créé et vous avez accès à tous les services en ligne proposés par l'administration fiscale, à l'exception du service « Effectuer une démarche » qui est spécifique aux entreprises qui effectuent des demandes de remboursement de crédit de TVA dans les autres pays membres de l'Union Européenne. Pour ce service, une adhésion complémentaire en ligne sera nécessaire.**

 **Il est recommandé de sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace en cliquant sur "Sauvegarder ou imprimer votre confirmation d'inscription" ; elles vous seront indispensables lors d'opérations particulières (oubli du mot de passe par exemple).**

4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone (prix d'un appel local) via le **n° 0 810 006 882**.
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr> > Professionnels > je contacte mon assistance informatique (rubrique Téléprocédures).